

Améliorer le confort de l'habitat

Créé après-guerre pour la reconstruction, le CDHAT accompagne les collectivités et les particuliers dans leurs projets d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. En 2014, 1620 logements ont bénéficié de cette expertise.



L'an passé, 1620 logements ont bénéficié de l'accompagnement du CDHAT.

Basé à Saint-Lô, rayonnant à travers ses agences dans tout le grand Ouest, de la Haute-Normandie aux Côtes-d'Armor, le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT) - bureau d'étude associatif - conseille et accompagne les collectivités comme les particuliers depuis 60 ans.

Récemment encore, le 1^{er} juin 2014, le centre s'est vu confier par le conseil général de la Manche l'animation du Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, en partenariat avec l'Anah et l'Etat : « Grâce à ce dispositif, des aides financières et techniques sont apportées aux ménages les plus modestes pour leur permettre d'effectuer des travaux de rénovation thermique dans leur logement et ainsi diminuer leur facture énergétique. »

■ 20000 logements aidés

C'est ainsi une mission de plus à l'arc du CDHAT qui en 60 ans a diversifié ses expertises pour s'adapter aux évolutions de l'environnement, de l'habitat, du cadre de vie. « Depuis la création du CDHAT, ce sont plus de 20 000 logements qui ont pu bénéficier de son action, ajoute son directeur, Didier Hue. Directement auprès des particuliers ou par le biais d'opérations mis en place par les collectivités locales, telles que les OPAH (opérations d'amélioration de l'habitat). » En 60 ans, 96 opérations de ce type ont été confiées au CDHAT, comme à Saint-Lô en ce moment (jusqu'en septembre), à Coutances, Bricquebec et

Valognes (jusqu'en 2016) et bientôt dans la Communauté urbaine de Cherbourg (lancement avant la fin de l'année). Les habitants de la CUC sont d'ailleurs invités à solliciter l'aide qui en découle.

■ Urbanisme et rénovation

En 2014, 1620 logements ont pu être améliorés ou réhabilités pour un montant total de 33,57 millions d'euros de travaux, un bénéfice pour les entreprises locales, et la génération de 16,7 millions d'euros d'aides injectés dans l'économie locale. « Quel que soit le projet, notre conseil est gratuit. Il n'y a des frais de dossier que si le projet est assuré de subvention. En général, il y a un coût résiduel pour le propriétaire de 250 euros, pour des enveloppes d'aide en moyenne de 500 euros. »

Soit la moitié de la facture du chantier, quand ce n'est pas 100 % d'aide pour les gens qui ont très peu de moyens, qui vivent dans des condi-

tions précaires ». Les aides ont encore augmenté en 2013 (plafond de ressources relevé) et si l'enveloppe des aides de l'Etat a été victime de son succès en 2013 et 2014, elle a été rallongée selon le CDHAT qui assure que tous les dossiers peuvent être aidés, en tenant compte des exigences environnementales et des difficultés économiques et sociales, de plus en plus alarmantes.

Dans ses engagements, le CDHAT assure aussi l'accompagnement social des familles les plus en difficulté (gestion des conflits entre propriétaires et locataires, relogement, etc.). En 2013, 244 familles ont été accompagnées. Elles étaient 227 en 2014.

G.L.

Pratique : Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires. Siège social : 210 rue Alexis de Tocqueville, à Saint-Lô ; Tél. : 0233 756 240 ; Agence Cotentin : 57 rue François Lavielle, à Cherbourg ; Tél. : 0233 011 278 ; Sur le web : www.cdhat.fr



A l'occasion des 60 ans du CDHAT, tour d'horizon de ses missions avec son directeur Didier Hue et son président Jean Le Brun.